

LIMOGES METROPOLE

EXTRAIT DES PROCES VERBAUX DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE SEANCE DU 11 AVRIL 2024

L'an deux mille vingt-quatre le jeudi onze avril à dix-huit heures, le conseil communautaire de Limoges Métropole, légalement convoqué le 05 avril 2024, par le Président, s'est réuni en séance publique à la maison de la Région Nouvelle Aquitaine - site de Limoges, sous la présidence de Guillaume GUERIN, Président.

Pascal ROBERT, Vice-Président, désigné au scrutin de l'ouverture de la séance, remplit les fonctions de secrétaire.

Etaients présents :

M. Guillaume GUERIN, M. Bernard THALAMY, M. Fabien DOUCET, M. Gilles TOULZA, Mme Catherine MAUGUIEN-SICARD, M. Jean-Luc BONNET, M. Gaston CHASSAIN, Mme Emilie RABETEAU, M. Jean-Marie LAGEDAMONT, M. Pascal ROBERT, Mme Sarah GENTIL, M. Philippe JANICOT, Mme Sylvie ROZETTE, M. Vincent LEONIE, M. Claude COMPAIN, Mme Julie LENFANT, Mme Marie-Eve TAYOT, M. François POIRSON, M. Jacques ROUX, M. Marc BIENVENU, Mme Samia RIFFAUD, M. Alexandre PORTHEAULT, M. Pascal THEILLET, M. Jean-Yves RIGOUT, M. Vincent JALBY, M. Joël GARESTIER, M. Rémy VIROULAUD, M. Ludovic GERAUDIE, M. Serge ROUX, M. Ibrahima DIA, M. Franck DAMAY, Mme Delphine BOULESTEIX, Mme Martine BOUCHER, Mme Monique DELPI, M. Sébastien LARCHER, Mme Marie-Claude BODEN, M. Laurent LAFAYE, Mme Hélène CUEILLE, Mme Marie LAPLACE, Mme Corinne JUST, M. Denis LIMOUSIN, M. Gilbert BERNARD, M. Olivier DUCOURTIEUX, M. Jérémy ELDID, M. Jamal FATIMI, Mme Amandine JULIEN, Mme Geneviève LEBLANC, Mme Isabelle MAURY, Mme Nathalie MEZILLE, M. Thierry MIGUEL, Mme Nadine RIVET, Mme Corinne ROBERT, Mme Sarah TERQUEUX, Mme Gülsen YILDIRIM, Mme Rhabira ZIANI BEY, M. Alain BOURION, Mme Jocelyne LAVERDURE DELHOUME, Mme Valérie MILLON, Mme Nadine BURGAUD, Mme Anne-Marie COIGNOUX

Absents excusés avec délégation de pouvoirs :

M. Emile-Roger LOMBERTIE donne pouvoirs à Mme Sylvie ROZETTE
M. Gilles BEGOUT donne pouvoirs à M. Pascal THEILLET
M. Claude BRUNAUD donne pouvoirs à M. Pascal ROBERT
M. Vincent BROUSSE donne pouvoirs à M. Rémy VIROULAUD
M. Michel CUBERTAFOND donne pouvoirs à Mme Sarah GENTIL
Mme Isabelle DEBOURG donne pouvoirs à M. Vincent JALBY
Mme Nezha NAJIM donne pouvoirs à M. Jamal FATIMI
M. Laurent OXOBY donne pouvoirs à Mme Rhabira ZIANI BEY
M. Philippe PAULIAT-DEFAYE donne pouvoirs à Mme Nadine RIVET
M. Vincent REY donne pouvoirs à Mme Amandine JULIEN
Mme Patricia VILLARD donne pouvoirs à Mme Isabelle MAURY
Mme Shérazade ZAITER donne pouvoirs à Mme Geneviève LEBLANC
Mme Pascale ETIENNE donne pouvoirs à M. Fabien DOUCET

Absent :

M. Matthieu PARNEIX

L'ORDRE DU JOUR EST

Contrat de destination - programme d'actions 2024

N° 7.1

Mme ROZETTE Sylvie, rapporteur, s'exprime en ces termes :

Mes chers collègues,

Le contrat de destination Limoges est un dispositif de promotion touristique à destination des clientèles internationales. Coordonné par Limoges Métropole, il s'appuie sur un consortium d'acteurs haut-viennois et creusois constitué de l'office de tourisme de Limoges Métropole, du département de la Creuse, de Creuse Tourisme, de la société publique locale Terres de Limousin, des communautés de communes Portes Océanes du Limousin, Noblat et Pays Dunois avec leurs offices de tourisme, de la cité internationale de la tapisserie à Aubusson et du comité régional du tourisme de Nouvelle-Aquitaine. Ces derniers abondent un budget d'actions commun. Le collectif est complété par Atout France qui intervient en cofinancement d'actions majeures portant sur les marchés européens.

Le contrat de destination est conclu pour une période de trois ans, de 2023 à 2025.

1) Bilan 2023

En 2023, une première série d'actions a été initiée pour accroître la visibilité de la destination sur les marchés belges et britanniques. Parmi celles-ci, deux actions fortes ont été réalisées : un reportage de neuf pages dans l'un des principaux magazines féminins belge et une campagne numérique d'ampleur sur un site internet britannique spécialisé dans l'univers du voyage.

En lien avec l'actualité forte de la cité internationale de la tapisserie autour d'Ayao Miyazaki, un partenariat média comprenant reportages et publicités a été conclu avec le magazine de la communauté des Japonais résidant en France et en Europe.

Le consortium a par ailleurs été accompagné par une agence de communication pour définir un positionnement marketing commun. Cet accompagnement se poursuivra en 2024 et se déclinera par une identité visuelle et des premiers supports de communication.

Les dépenses pour l'année 2023 se sont établies à 59 534 €. Un abondement financier d'Atout France à hauteur de 15 000 € supplémentaires est venu compléter ce total.

2) Programme d'actions 2024

Le comité de pilotage composé de l'ensemble des membres du consortium s'est réuni le 5 février dernier afin de valider le bilan 2023 et travailler sur les orientations de l'année 2024.

Pour 2024, le collectif confirme l'objectif de développer la visibilité et la notoriété de la destination auprès des deux marchés prioritaires belges et britanniques. Des actions pourront être conduites sur des marchés plus lointains, selon les opportunités et en lien avec les actualités des partenaires.

Le comité de pilotage a validé le principe d'un budget prévisionnel stable par rapport à 2023, soit 82 000 € apportés par le consortium, tout en recherchant un effet levier optimal du cofinancement d'Atout France sur des actions fléchées.

Concernant les marchés belges et britanniques, il est proposé de conduire des actions de notoriété dans des médias à forte audience, en partenariat avec Atout France. Le collectif participera à deux événements en Belgique et au Royaume-Uni regroupant tour-opérateurs, agences de voyages, journalistes et influenceurs. Deux accueils de journalistes et d'influenceurs sont également prévus sur le territoire.

La cible des Japonais résidant en France et en Europe fera l'objet d'un nouveau partenariat média afin de poursuivre la visibilité initiée en 2023.

Des supports de communication internet et papier seront créés, ainsi qu'une vidéo de présentation de la destination. Ils seront utilisés lors des opérations du collectif et diffusés par les partenaires.

Le travail de création d'idées de séjours et d'itinéraires sur le territoire sera poursuivi, tout comme l'étude des clientèles cibles et l'évaluation des retombées des actions.

Un temps officiel de signature du contrat de destination et de présentation des premières actions sera programmé au mois de mai sur le site de la cité internationale de la tapisserie à Aubusson.

3) Engagement de Limoges Métropole

Dans le cadre de ce budget collectif, Limoges Métropole interviendra à hauteur de 35 000 €, soit un apport stable par rapport à l'année précédente.

Comme en 2023 et afin de faciliter la mise en œuvre des actions, il est demandé à Limoges Métropole d'engager la totalité des dépenses, soit 82 000 €. Un reversement de la part de financement de chaque partenaire sera mis en place selon les modalités prévues dans le cadre de la convention.

Le conseil communautaire décide :

- d'approuver la poursuite du contrat de destination Limoges,
- de fixer le montant de l'intervention de Limoges Métropole, en 2024, à 35 000 €,
- d'approuver l'engagement de l'ensemble des dépenses du projet par Limoges Métropole, en tant que coordinateur, à hauteur de 82 000 € pour l'année 2024, et d'approuver les modalités de reversion de la part des autres partenaires au projet prévues dans la convention,
- d'autoriser le Président à signer la convention de coopération relative à la mise en œuvre du contrat de destination Limoges pour l'année 2024, ainsi que tout document devant intervenir dans ce cadre,
- d'imputer les dépenses et les recettes sur les lignes prévues au budget principal de Limoges Métropole.

ADOpte A L'UNANIMITE

POUR EXTRAIT CONFORME
Guillaume GUERIN
Président de Limoges Métropole

Publié le mercredi 24 avril 2024